

Lettre ouverte au Ministère des solidarités et de la santé



Paris, Le 14 octobre 2020

Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran,
Madame la Directrice de la Direction Générale de l'Offre de Soins, Katia Julienne,

L'ancienne Ministre des solidarités et de la santé, Madame Agnès Buzyn, avait proposé, pour répondre à la crise des services des urgences en 2019, la création d'un nouveau domaine d'intervention pour la pratique avancée infirmière : l'IPA Médecine d'urgence. Après avoir étudié ce projet pendant de nombreux mois nous tenons à vous alerter sur les limites de ce dispositif.

Il semble, tout d'abord, essentiel de rappeler que l'IPA est un professionnel qui est formé à prendre des décisions complexes ; il a une approche populationnelle et holistique des patients qu'il prend en charge. Il prend, ainsi, en charge de façon autonome les patients tout au long de leurs parcours de soins.

La proposition rédigée et proposée par vos services ne nous semble pas répondre à ces exigences. Elle suggère même le sentiment de n'être qu'une réponse partielle aux besoins d'offre de soins occultant nombres d'acteurs et de problématiques, pourtant étudiées, qui mériteraient d'être intégrés à cette réflexion. Il nous semble qu'une approche réflexive plus globale incluant les acteurs des soins primaires (complémentarité) ainsi que les Infirmiers Anesthésistes diplômés d'Etat, permettrait de compléter et d'ajuster ces orientations.

Il semblerait aussi nécessaire de redéfinir les contours de l'exercice en pratique avancée pour prendre en compte les études et retours d'expériences menées à l'étranger et promouvoir d'avantage le « Blended Role APN's ». Un IPA qui collabore avec le corps médical et non un IPA sous subordination et supervision.

Nous préconisons donc d'**instituer un moratoire** dès à présent, puis dans un second temps, d'accompagner ce projet vers de la **pratique avancée en soins critiques**.

Ces professionnels pourraient intervenir sur l'ensemble du parcours patient : du service mobile d'urgence et de réanimation (Smur) et des Services de Santé Médicaux des sapeurs pompiers, en passant par les services d'urgences, le déchoquage, la réanimation et l'anesthésie tout en collaborant étroitement avec les soins primaires (Maison de Santé Pluriprofessionnelle, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Centre de Santé).

Ce projet doit être co-construit par le CNP IADE, le CNP IPA et le CNPI.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, et Madame la Directrice de la Direction Générale de l'Offre de Soins, Katia Julienne, l'assurance de notre plus haute considération.

Sébastien CHAPDANIEL
Président SoFRIPA
President.sofripa@gmail.com

Arnaud Bassez
Président de la SOFIA
sofia.iade.france@gmail.com